



L'ADRAR propose une **formation Maître d'apprentissage / Tuteur « MATU »** pour accueillir et intégrer, organiser, accompagner, former et évaluer.

MÉTIER/FINALITÉ DE LA FORMATION TUTEUR

La **formation tuteur/** maître d'apprentissage à plusieurs rôles :

La fonction de maître d'apprentissage/tuteur est primordiale dans la réussite d'un parcours en alternance.

Le tuteur ou maître d'apprentissage joue un rôle essentiel en guidant et accompagnant l'alternant dès son intégration jusqu'à la fin de son contrat, avec pour objectif l'obtention de la qualification visée.

Chargé du suivi de l'alternant, il veille à ce que ce dernier développe les compétences nécessaires et progresse dans son parcours de formation.

En relation constante avec l'équipe du CFA, il assure un suivi régulier de l'évolution de l'alternant, facilitant ainsi la communication et la coordination entre l'entreprise et le centre de formation.

Cette collaboration étroite est primordiale pour identifier rapidement les besoins de l'alternant, apporter des ajustements si nécessaire, et garantir la réussite du contrat d'apprentissage.

ORGANISATION

Organisation

- Lieux de Formation : tous les sites
- Durée : 14 heures (2 jours)
- Modalités : La **formation maître d'apprentissage** pourra se dérouler en e-learning, en tout distanciel ou en mixte (1 jour en présentiel + 1 jour en distanciel)
- Délai d'accès à la formation : 2 à 6 mois
- Accessibilité VAE : NON
- Effectif : 8 à 20 participants

PROFILS & PRÉREQUIS

Tout salarié exerçant ou souhaitant exercer une fonction de tutorat au sein de l'établissement peut être désigné comme maître d'apprentissage ou tuteur. Il doit posséder la compétence professionnelle requise pour assurer la formation de l'alternant dont il a la responsabilité.

Le maître d'apprentissage / **tuteur, en formation** doit remplir les conditions suivantes :

- Détenir un diplôme ou un titre professionnel dans le même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti, et justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle en rapport avec la qualification visée.

OU

- Avoir exercé pendant au moins deux ans une activité professionnelle en lien avec la qualification préparée par l'apprenti.

Le maître d'apprentissage peut être un salarié ou le chef d'entreprise. Il est autorisé à encadrer simultanément deux apprentis au maximum, ainsi qu'un apprenti supplémentaire dont la formation est prolongée suite à un échec à l'examen.

Entreprises concernées : toute entreprise recrutant des salariés en contrat d'alternance.

CERTIFICATION/VALIDATION

Attestation de formation

FINANCEMENTS & PRIX

Plan de formation (prise en charge possible par les OPCO)

Tarif : 210 euros par participant (pour les 2 jours de formation – certification non comprise)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

TUTEUR/APPRENTISSAGE

À l'issue de la **formation tuteur/apprentissage**, les stagiaires seront en capacité :

- d'accueillir et de faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
- d'accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
- de participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

CONTENUS DE LA FORMATION MATU

La **formation MATU** s'appuie sur la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur. Elle est constituée de neuf compétences regroupées en trois domaines :

Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant

1. Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise.
2. Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise.
3. Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai.

Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

4. Suivre le parcours avec le centre de formation.
5. Organiser le parcours au sein de l'entreprise.

6. Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage.

Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

7. S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage.

8. Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages.

9. Évaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.

MÉTHODES & SUIVI PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION TUTEUR

Le parcours est basé sur des méthodes pédagogiques centrées sur l'individualisation.

Alternance de notions théoriques et de travaux pratiques.

Analyse des pratiques existantes exprimées, échanges maintenus tout au long de la formation.

Études de cas, mises en situation, exercices d'application avec réajustement des comportements et guidage du formateur.

Travaux collaboratifs de groupe.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis sous forme de quiz.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

La formation peut se dérouler :

- en Blended-learning (présentiel et distanciel), en présentiel dans nos locaux composés de salles de cours et de salles informatiques.
- en E-learning : formation à distance en autonomie, avec Tutorat pédagogique.

La plateforme de formation à distance de l'ADRAR permet :

- L'accès aux cours en ligne ;
- L'individualisation des contenus abordés ;
- Un travail individuel et autonome ;
- La gestion individualisée des parcours ainsi que le suivi des progressions.

Les contenus de formations sont variés :

- Des leçons engageantes incluant du texte, des graphiques, des tableaux, des images, ...
- Des activités interactives de type flashcard, QCM, glisser-déposer, ...
- Des contenus clairs et précis.
- La progression est garantie par un enchaînement contrôlé des modules et des chapitres.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le/la coordinateur.rice de la filière : il/elle prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination des groupes et le suivi individuel tout au long du parcours. Il/elle garantit l'articulation et la fluidité du parcours de formation individualisé de chacun.

Le/la formateur.rice référent du dispositif : il/elle est le garant technique de la formation et gère au quotidien la formation.

Les formateur.rice techniques : ils/elles sont expert.e.s dans leur domaine d'intervention. Ils/elles possèdent tous une expérience de plus de 5 ans dans le métier et sont formé.e.s à la pédagogie pour adultes.

Le/la référent.e handicap : Il/elle s'assure de la faisabilité organisationnelle (horaires, rythme), matérielles et pédagogiques (aides humaines, supports pédagogiques adaptés) pour les personnes en situation de handicap en formation.

Accessibilité de nos formations : <https://www.adrar-formation.com/accessibilite-des-formations/>

LOCAUX MIS À DISPOSITION

L'ADRAR vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h45 à 17h15. Les locaux, desservis par les transports en commun, sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap. Ils comprennent des salles de cours, des salles informatiques, une salle "ressources " et des ateliers techniques.

Les locaux sont également équipés d'une zone de détente avec distributeurs.

L'ensemble de la structure est couverte par notre réseau WIFI. Nous garantissons un accès gratuit et permanent au réseau Internet haut débit à l'ensemble des utilisateurs de la structure. »

Vous souhaitez **devenir tuteur de formation** ? Contactez [ADRAR Formation](#)

Virginie LALLEMENT

Conseillère formation [Santé & Social](#) – Tél. 07 76 60 79 26

Email : virginielallement@adrar-formation.com

Fiche mise à jour le : 04/04/2025

Contact Toulouse / Ramonville

adrarinfo@adrar-formation.com - 05 62 19 20 80

Contact Montpellier

montpellierinfo@adrar-formation.com - 04 48 22 14 96

Contact Perpignan

perpignaninfo@adrar-formation.com - 04 48 22 14 96

Contact Tarbes

accueiltarbes@adrar-formation.com - 05 62 93 95 26

Contact Carcassonne

carcassonneinfo@adrar-formation.com - 04 48 22 14 96